

QU'il soit autorisé à acquérir, par expropriation, certains biens pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

— la construction ou la reconstruction du pont P-16220 au-dessus du ruisseau North Branch, sur la route 104, également désignée chemin de Knowlton, situé sur le territoire de la Ville de Lac-Brome, dans la circonscription électorale de Brome-Missisquoi, selon le plan AA-8608-154-98-0790 (projet n^o 154980790) des archives du ministère des Transports.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59234

Gouvernement du Québec

Décret 231-2013, 20 mars 2013

CONCERNANT l'acquisition par expropriation de certains biens pour la construction ou la reconstruction du pont P-01467 au-dessus de la rivière Yamaska Sud-Est, sur le chemin des Érables à l'intersection du chemin Gaudreau, situé sur le territoire de la Municipalité de Brigham

Attendu que, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur la voirie (chapitre V-9), le ministre peut louer, échanger et acquérir de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice du domaine de l'État;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée préalablement par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QUE, pour réaliser les travaux ci-après mentionnés, il y a lieu que le ministre des Transports soit autorisé à acquérir par expropriation les biens requis à cet effet;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports :

QU'il soit autorisé à acquérir, par expropriation, certains biens pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

— la construction ou la reconstruction du pont P-01467 au-dessus de la rivière Yamaska Sud-Est, sur le chemin des Érables à l'intersection du chemin Gaudreau, situé sur le territoire de la Municipalité de Brigham, dans la circonscription électorale de Brome-Missisquoi, selon le plan AA-8608-154-93-1375 (projet n^o 154931375) des archives du ministère des Transports.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59235